

*Assurance-chômage—Loi*

personnes qui ont beaucoup de mal à trouver un emploi et à le garder.

La composante d'entrée profite notamment aux personnes qui sont considérées comme terriblement désavantagées au niveau de l'emploi. Ces personnes ont du mal à entrer sur le marché du travail à cause d'un analphabétisme fonctionnel, d'un manque d'aptitudes en matière de rapports sociaux et de communication, de problèmes de motivation et de mauvaises habitudes de travail, ou ont du mal à s'adapter aux réalités du monde du travail parce qu'elles ont longtemps vécu dans un établissement psychiatrique. Une aide spéciale est fournie aux personnes qui ont du mal à entrer sur le marché du travail par suite de handicaps physiques. Ainsi, on peut financer des services d'interprétation gestuelle, de lecture du Braille ou d'information au moyen de cassettes enregistrées.

Les diverses composantes de la Planification canadienne de l'emploi fournissent de l'aide aux personnes qui en ont le plus besoin et ont dépassé nombre de leurs objectifs. Toutefois, la volonté des gouvernements provinciaux et territoriaux de recourir aussi aux programmes de la Planification canadienne de l'emploi pour rehausser l'aptitude à l'emploi des bénéficiaires de l'assistance sociale est probablement la meilleure preuve de l'utilité de ces programmes. Toutes les provinces ont conclu des ententes de planification de l'emploi depuis que cette politique a été instaurée. Monsieur le Président, ce programme est un atout précieux pour ma circonscription, Okanagan-Centre. Compte tenu des résultats qu'obtiennent les programmes de planification de l'emploi, on comprend l'empressement des provinces à se joindre au gouvernement fédéral.

Tous ceux qui participent aux divers programmes de planification de l'emploi sont interviewés trois mois après la fin du projet ou de la formation. On leur demande s'ils ont trouvé un emploi et si la formation leur sert dans cet emploi. Monsieur le Président, les résultats de nos enquêtes les plus récentes sont très encourageants. Le plus encourageant est le «taux d'impact» des programmes de planification de l'emploi. C'est le pourcentage de participants qui ont un emploi ou qui poursuivent leur formation trois mois après avoir participé aux programmes de planification de l'emploi. On a calculé le taux d'impact de l'intégration professionnelle à 60 p. 100 et à plus de 64 p. 100 le taux d'utilisation des compétences, soit le pourcentage de participants qui appliquent les compétences qu'ils

ont acquises grâce au programme d'intégration professionnelle.

L'impact des programmes de Planification de l'emploi se fait déjà sentir sur le marché du travail, et je suis certain que leurs répercussions s'accroîtront avec le temps dans l'intérêt des participants. Les perspectives économiques des gens visés par la Planification de l'emploi dépendent de notre capacité de les préparer à un marché du travail très compétitif. Si nous lésinons sur les investissements dans les ressources humaines que représente la PE, ces personnes ne pourront jamais trouver un emploi durable. La Planification de l'emploi est un investissement dans les ressources humaines dont nous pouvons tous être fiers.

• (0050)

Elle représente un engagement important envers la formation et le recyclage de la main-d'oeuvre canadienne. Les changements apportés à la Loi sur l'assurance-chômage visent à affecter davantage de ressources à ces programmes de formation et de recyclage. Nous disposerons de 350 millions de dollars supplémentaires pour préparer les prestataires de d'assurance-chômage au marché du travail. Dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la population active, nous avons consacré 100 millions à la formation des débutants pour aider les gens à entrer sur le marché du travail, 15 millions additionnels au service d'aide à l'adaptation de l'industrie pour aider les entreprises et les travailleurs qui sont confrontés à d'importants changements à la suite de réorganisations technologiques, 50 millions de plus au programme de Développement des collectivités qu'on est en train de mettre en oeuvre dans ma circonscription de Okanagan-Centre, 50 millions supplémentaires pour les bénéficiaires de l'assistance sociale, 100 millions pour les travailleurs âgés déplacés et ainsi de suite. Les députés sont certainement au courant.

Les nouvelles améliorations apportées au Programme d'assurance-chômage maintiennent le système de sauvegarde. Elles affectent des prestations spéciales à certains groupes précis comme les travailleurs âgés. Et surtout, elles consacrent les ressources nécessaires à la préparation des chômeurs pour leur permettre de saisir des occasions d'emploi dont ils n'osaient même plus rêver. Autrement dit, nous jetons les fondements nécessaires pour pouvoir renforcer notre position et accroître notre compétitivité, dans ma circonscription d'Okanagan-Centre et dans tout le Canada.

Pour le moment, les travailleurs âgés ont accès aux programmes de la CEI et à des services offerts par le